



Date : 27.06.2014

Nombre de pages : 4

Fichier : ...

Rédigé par : Véronique GERGAUD

Validé par : Jocelyne CAYE



I. **EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué le treize juin deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire de Vitré.

Étaient présents :

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LEBOUIC, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

- Mme DUCHESNE ayant donné pouvoir à Mme CHARLOT
- M. LÉONARDI ayant donné pouvoir à Mme MATHIEU
- M. BESNARD ayant donné pouvoir à M. LEBRY
- M. BOUVIER ayant donné pouvoir à M. TRAVERS
- M. PASQUER ayant donné pouvoir à M. MOREL
- Mme DELANOE ayant donné son pouvoir à M. MAISONNEUVE

Etait absente :

- Mme CLOAREC.

Monsieur PAILLARD a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

187. Enseignement – Rythmes scolaires

Le Maire introduit le dossier en rappelant la lettre de M. le Préfet quant à la mise en place obligatoire de la semaine de 4 jours ½

M. Utard intervient pour relever certains points :

a) l'argument avancé par P Méhaignerie au sujet de la nécessaire coordination entre la ville centre et les communes ne tient pas : cela aurait pu être fait dans le cadre d'une mise en place de la réforme.

b) la lettre adressée aux parents n'a pas été validée par le comité de pilotage, elle était de son point de vue très orientée et malhonnête en ce sens qu'elle laissait supposer qu'il y avait choix dans la mise en place ou non de la réforme

c) il met en doute également le fait que les associations et autres partenaires soient inquiets : dans les communes où la réforme a été mise en place, les associations se développent dans la réforme.

d) les élus de la liste « osez l'avenir » dénoncent la mauvaise volonté de la municipalité qui conduit à cette situation surréaliste : débattre sur ce dossier à deux semaines de la fin des classes. Le travail effectué par le comité de pilotage depuis 2 ans n'est pas respecté, M. Utard regrette que les services n'aient pas les moyens de mettre en place les projets étudiés. Ce retard important aura des conséquences et le Maire sera responsable des problèmes.

Pierre Méhaignerie répond que le responsable en est l'Etat, la baisse des dotations est un élément nouveau auquel les communes doivent faire face. Maintenant on suggère aux collectivités de diminuer les charges de personnel et de ne remplacer qu'un départ sur 3 (tout en mettant en place des réformes nécessitant une augmentation de personnel). Il est de sa responsabilité de dire son opposition au texte. Quant aux associations elles ont été consultées et étaient toutes pour le report. La majorité a voté.

Il est de la responsabilité du Maire de rendre compte aux familles des conséquences de l'application de la réforme : elles doivent en connaître le coût et les conséquences sur les impôts locaux.

M. Méhaignerie affirme qu'il ne veut pas augmenter les taux d'imposition ni diminuer les capacités d'investissement de la ville.

A Charlot a rencontré une centaine d'élus au centre de gestion : le problème est compliqué pour tous : pour les écoles qui ont démarré ou celles qui vont démarrer. Elle insiste sur le fait que la prochaine année scolaire sera une année d'expérimentation : essayons de faire pour le mieux.

Mme Mathieu donne lecture du projet de délibération et une présentation rapide du futur projet d'organisation envisagée à

	<p>partir de la rentrée.</p> <p><u>Mme Charlot</u> précise que ce projet d'organisation a été présenté aux syndicats et sera soumis au comité technique paritaire le 25 juin.</p> <p><u>P Lory</u> intervient pour signaler qu'il a pris l'attache des services qui interviennent déjà en milieu scolaire : par exemple pour la musique : il y a sur le territoire 3 postes de dumistes financés en partie par le Conseil Général qui propose le report des temps d'intervention de ces dumistes sur les TAP. Un plan de formation sera mis en place pour les agents de la collectivité qui interviendront sur ces créneaux.</p> <p><u>J Coignard</u> fait part au Conseil de ses états d'âme : en 2012 le Conseil a demandé le report d'une année pour l'application de la réforme. En décembre 2013 Cap à Gauche a demandé une information sur le projet a demandé à ce que ce projet soit prêt pour février 2014 et maintenant il constate qu'rien n'a été fait. Pour relever ce défi il fallait un pilote avec la volonté de réussir. Aujourd'hui il constate une attitude d'attentisme, malgré les efforts du comité de pilotage on n'est pas prêts. Le Maire porte une lourde responsabilité.</p> <p><u>P Méhaignerie</u> répond que depuis cette délibération la situation a évoluée : nouvelles contraintes financières</p> <p><u>J Coignard</u> répond que depuis 4 ans on sait que les ressources vont diminuer</p> <p><u>P Méhaignerie</u> invoque les nouveaux textes parus, la réforme des rythmes scolaires qui s'est fait attendre (vendredi après-midi), puis le non remplacement des agents. Il considère que le gouvernement a une lourde responsabilité dans cette situation.</p> <p><u>A Morel</u> rappelle qu'en investissement on peut ajouter un programme (ponctuel) il s'amortira sur 15 ans, autant c'est différent en fonctionnement car la dépense se retrouve tous les ans.</p> <p><u>JP Lebry</u> : c'est un raccourci de la politique menée par la ville depuis de nombreuses années : pas uniquement de l'investissement.</p> <p>Il est ensuite procédé au vote :</p> <p>Elus présents ou représentés : 32</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Abstentions : 13</p> <p>Vote pour la délibération : 19</p> <p>Le texte est adopté</p>
<p>Election des délégués, en vue de l'élection des Sénateurs d'Ille et Vilaine</p>	<p><u>Liste Vitré responsable et entreprenante : 27 voix / 8 élus</u> Pierre POIRRIER Marie-Jo HALET Michel PERRET</p>

	Marie-Jo BUSSON Vincent JAGLINE Vanessa ALLAIN Thomas BIZEUL Paule FAUCHER
--	--

Liste Osez l'avenir : 5 voix / 1 élu
Noëlle TIREAU

QUESTIONS DIVERSES :

Pierre Morin rappelle son intervention lors du dernier conseil, il a reçu des éléments mais souhaite des compléments d'information sur le dossier FAO et a 3 nouvelles questions :

- a) *Questionnement sur l'évacuation des terres dans le cadre du chantier PEM (marché EIFFAGE sous-traité à la SOTRAV), autorisation du Maire de Balazé pour accueillir ces terres, interrogation sur la capacité administrative à recevoir ces terres (classe III et non épandage en terres agricoles), impact sur les marchés signés ?*
- b) *Question sur les subventions encadrement accordées aux associations sportives : destination et conditions d'utilisation*
- c) *Dépôts d'éléments de déconstruction amiantés à la déchetterie : demande d'intervention pour interdire ce genre de dépôts (manque de protection des salariés...)*